

## Classement des cabinets d'avocats en PSE et contentieux collectifs afférents

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
<b>August Debouzy</b>	Emmanuelle Barbara, Marie-Hélène Bensadoun, Virginie Devos, Philippe Durand, Fabienne Haas, Catherine Le Manchec, Eric Manca, Anaïs Qureshi
<b>Bredin Prat</b>	Pascale Lagesse, Cyril Gaillard, Laetitia Tombarello
<b>Capstan Avocats</b>	Frédéric Aknin, Guillaume Bordier, Pascal Lagoutte, Aurélien Louvet, Jean-Michel Mir, Anne Murgier, Thomas Salome, Bruno Serizay, Arnaud Teissier, Anne-Bénédicte Voloir
<b>Chassany Watrelot &amp; Associés</b>	Elisabeth Graujeman, Hélène Guillot, Jean Gérard, Jérôme Watrelot, Juliette Pouyet, Laurence Cohen, Mathieu Raio de San Lazaro, Philippe Chassany, Sébastien Poncet
<b>CMS Francis Lefebvre Avocats</b>	Ghislain Beaure d'Augères, Raphaël Bordier, Pierre Bonneau, Nicolas Callies, Damien Decolasse, Nicolas de Sevin, Vincent Delage, Caroline Froger-Michon, Alain Herrmann, Laurent Marquet de Vasselot, Rodolphe Olivier, Thierry Romand, Marie-Pierre Schramm, Pierre-Jean Sinibaldi
<b>Flichy Grangé Avocats</b>	Joël Grangé, Marine Conche, Florence Aubonnet, Olivier Kress, Stéphanie Guedes da Costa, Stéphanie Dumas, Charlotte Michaud, Jeannie Crédoz-Rosier, Florence Bacquet, Camille Ventejou, Caroline Scherrmann
<b>Fromont Briens</b>	Grégory Chastagnol, Anne Le Quinquis, Marie-Laurence Boulanger, Nicolas Chavrier, Jean-Martial Buisson, Jean-Sébastien Capisano, David Calvayrac, Julie Béot-Rabiot, Guillaume Desmoulin, Benjamin Desaint, Leslie Nicolaï
<b>Proskauer</b>	Yasmine Tarasewicz, Béatrice Pola, Cédric Jacquelet, Nicolas Léger <sup>1</sup>

★★★★	
<b>De Pardieu Brocas Maffei</b>	Philippe Rozec
<b>Freshfields Bruckhaus Deringer</b>	Gwen Senlanne
<b>Gide</b>	Baudouin de Moucheron, Aurélien Boulanger, David Jonin, Foulques de Rostolan, François Vergne, Guillaume Navarro
<b>Orrick</b>	Emmanuel Benard, Hélène Daher
<b>Vaughan Avocats</b>	Abdelkader Hamida, Bruno Courtine, Aude Serres van Gaver, Antoine Denis-Bertin, Thomas Fernandez-Boni, Jean-Charles de Bellefon, Bruno de Laportalière, Lionel Agossou

★★★	
<b>AyacheSalama</b>	Caroline André-Hesse, Justine Coret
<b>Baker McKenzie</b>	Denise Brousal, Gilles Jolivet, Olivier Vasset, Nadège Dallais, Jérémie Paubel
<b>Bremond &amp; Associés</b>	Caroline Mouglin, Virginie Verfaillie Tanguy
<b>Coblenz &amp; Associés</b>	Catherine Davico-Hoarau, Elisabeth Laherre, Martine Riou
<b>Dentons</b>	Julie Caussade, Katell Déniel-Allioux, Frédérique Meslay-Caloni
<b>Fidal</b>	Bertrand Oclin, Patricia Blanche-Rotermund, Lorraine Raimbert-Nusse, Aymeric Hamon, Marion Pipard, Caroline Ferte
<b>Hogan Lovells</b>	Dominique Mendy, Thierry Meillat, Muriel Pariente
<b>Latham &amp; Watkins</b>	Matthias Rubner
<b>Linklaters</b>	Lionel Vuidard
<b>Ogletree Deakins</b>	Cécile Martin, Jean-Marc Albiol
<b>Racine</b>	Frédéric Broud, Sarah Usunier, Philippe Rogez
<b>White &amp; Case</b>	Alexandre Jaurett

1- Alexandra Stocki a rejoint Proskauer en février 2019

★★	
<b>CMS Francis Lefebvre Lyon Avocats</b>	Françoise Albrieux, Guillaume Bossy, François Coutard, Pierre Combes
<b>Fieldfisher</b>	Laurence Dumure Lambert
<b>Harlay Avocats</b>	Sophie Binder
<b>Hoche Avocats</b>	Frédérique Cassereau, Nicolas Mancret
<b>LPA-CGR Avocats</b>	Alexandre Bensoussan, Karine Bezille, Françoise Pelletier, Sandra Hundsdorfer
<b>Morgan Lewis</b>	Sabine Smith-Vidal, Charles Dauthier
<b>PwC Société d'Avocats</b>	Bernard Borrelly, Aurélie Cluzel d'Andlau, Jérôme Cochet
<b>Sesame Avocats</b>	Sébastien Ducamp, Barbara Hart, Mathieu Combarous, Sophie Bury

★	
<b>Claisse &amp; Associés</b>	Muriel Mie
<b>Simon Associés</b>	Nicolas Billon, Anne-Laurence Faroux

# Social : de nouveaux outils à l'épreuve de la pratique

**Entre la mise en œuvre des nouveaux outils créés par les ordonnances Macron, les difficultés économiques rencontrées dans de nombreux secteurs et les mouvements sociaux liés aux Gilets jaunes, l'année a été chargée pour les experts du droit social.**

**2018** s'inscrit dans la lignée de 2017, sous le signe de l'évolution et du renouvellement des pratiques en matière de droit social. Passée l'entrée en vigueur des ordonnances Macron, qui introduisent de nouveaux outils à destination des entreprises, le temps est à l'adaptation pour les experts du droit social.

## Un accueil mitigé pour la RCC

Du point de vue des conseils, la réalité des évolutions liées à la mise en place de ces nouveaux outils semble mesurée. La rupture conventionnelle collective (RCC), qui avait suscité une vive curiosité au moment de son entrée en vigueur, ne fait pas l'unanimité. Il y a d'abord ceux qui la plébiscitent. Un associé constate par exemple : «La plupart de nos clients souhaitant privilégier la voie des départs volontaires ont opté pour ce dispositif.» Il faut dire que les avantages sont réels pour les entreprises : la motivation économique n'est plus une obligation, le délai de mise en place est plus court et in fine, les contentieux devraient être moins nombreux... Mais d'autres sont néanmoins plus mitigés quant à son efficacité. «La RCC ne repose que sur du volontariat au départ, ses assurances de succès sont donc limitées», estime un autre praticien. Si les objectifs fixés de départs volontaires ne sont pas atteints, la RCC ne laisse en effet que peu d'alternatives à l'entreprise, autrement que la conservation des emplois excédentaires. Ainsi, la RCC ne convient par exemple pas à une fermeture totale de site. En outre, elle nécessite qu'un accord soit conclu avec les organisations syndicales majoritaires, et ne peut donc être mise en œuvre de façon unilatérale. «Finalement, le PSE reste le vecteur juridique permettant de modifier avec certitude une organisation», ajoute le même associé.

Outre l'utilisation de la rupture conventionnelle collective, c'est aussi le «barème Macron» qui a posé question cette année. Cet outil, qui encadre le plafonnement des indemnités prud'homales pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, devrait en théorie faire baisser le nombre de recours aux prud'hommes. Mais s'il est encore trop tôt pour pouvoir apprécier ses effets, plusieurs jugements de conseils prud'homaux l'ont néanmoins déjà remis en question. C'est le cas de Troyes, Angers, Grenoble, Lyon, Amiens et Agen notamment. A l'appui de leur décision,

les juges ont invoqué l'article 10 de la convention 158 de l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'article 24 de la charte sociale européenne, l'un et l'autre des textes disposant qu'une indemnisation ne peut être plafonnée par un barème.

Enfin, les conseils se disent globalement sceptiques sur l'avenir économique de l'hexagone pour 2019, et anticipent une forte activité liée notamment aux récents mouvements sociaux.

## Quelques mouvements

Au sein du classement, les spécialistes du droit social, comme **Capstan, Flichy Grangé Avocats** ou **Chasany Watrelot & Associés**, occupent toujours les meilleures places. A leurs côtés se trouvent également des cabinets généralistes disposant d'équipes reconnues en droit du travail, comme **Proskauer, Bredin Prat, August Debouzy** ou encore **CMS Francis Lefebvre Avocats. De Pardieu Brocas Maffei** et **Freshfields** ont également fait une belle année. Par ailleurs, des nouveaux noms font leur entrée au sein de cette catégorie. **Ogletree Deakins** intègre ainsi les classements, un an après son implantation en France menée par Jean-Marc Albiol et Karine Audouze, qui depuis a quitté le cabinet pour UGGC. Le cabinet américain a accueilli Cécile Martin, en provenance de Proskauer. **Autre nom à faire son entrée, celui de Claisse & Associés. Nommée associée en janvier 2018, Muriel Mie a pris la tête du département, permettant à la pratique droit social de devenir un pôle à part entière.** Côté promotion toujours, **Morgan Lewis** a élevé au rang d'associé Charles Dauthier.

Enfin, quelques renforcements sont à noter. En se rapprochant des bureaux allemands de GGV, **LPA-CGR** a pu s'adjoindre les compétences d'une nouvelle associée en la personne de Sandra Hundsdörfer. Elle rejoint plus précisément le German Desk, entité liée à la structure commune créée en Allemagne par les deux cabinets. **Racine** a de son côté accueilli, au printemps dernier, un nouvel associé en la personne de Philippe Rogez, ancien associé de Raphaël Avocats. Pour sa part, **Proskauer** a recruté Alexandra Stocki. Arrivée en février, elle exerçait depuis sept ans chez Bird & Bird. ■■

Marie-Stéphanie Servos